

**ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA COUR SUPRÊME DU BENIN, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION AFRICAINE DES HAUTES JURIDICTIONS FRANCOPHONES (AA-HJF), PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES HAUTES JURIDICTIONS DE CASSATION DES PAYS AYANT EN PARTAGE L'USAGE DU FRANÇAIS (AHJUCAF) À LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DES TRAVAUX DE L'ATELIER RÉGIONAL DE JURISPRUDENCE FRANCOPHONE**

*Porto-Novo, Siège de la Cour suprême, le 5 novembre 2024.*

**Monsieur le Procureur général près la Cour suprême du Bénin,**

**Monsieur le secrétaire général de l'Association des Hautes juridictions de Cassation des Pays ayant en Partage l'Usage du Français (Ahjucaf),**

**Monsieur le secrétaire général de l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (Aa-Hjf),**

**Mesdames et messieurs les présidents de chambre et de section des différentes hautes juridictions membres de l'Ahjucaf et de l'Aa-Hjf,**

**Mesdames et messieurs les conseillers et avocats généraux,**

**Monsieur le Président de la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET),**

**Monsieur l'ancien Bâtonnier Yayé MOUNKAILA du barreau du Niger,**

**Maitre Laurent Poulet, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation de France,**

**Monsieur le représentant du Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Bénin,**

**Mesdames et messieurs les auditeurs,**

**Chers communicateurs,**

**Mesdames et messieurs,**

Tout est bien qui finit bien. C'est ce que nous pouvons légitimement affirmer, sans risque de nous tromper, en ce moment où les rideaux s'en vont définitivement se fermer sur les travaux de cette deuxième édition de l'atelier régional de jurisprudence francophone.

C'est le lieu pour moi, d'exprimer à chacun de vous ici présent, au nom du bureau du Conseil d'administration de l'AA-HJF, du bureau de l'AHJUCAF et en mon nom personnel, nos sincères remerciements pour vos contributions de qualité au succès de la présente activité.

Une journée et demie durant, nous aurons travaillé d'arrache-pied à l'atteinte des objectifs assignés à cette 2<sup>e</sup> édition de l'atelier de jurisprudence. Le franc succès qu'ont connu nos travaux, témoigne, sans aucun doute, de l'intérêt manifeste porté à toutes les thématiques qui ont fait l'objet de nos échanges. Nos travaux ont été d'une densité inouïe et les débats très enrichissants et fructueux aussi bien sur les thématiques que sur les grands arrêts exposés et commentés.

Ainsi que je l'indiquais dans mon mot de bienvenue hier, les sujets abordés sont tous d'une actualité prégnante et doivent nous conduire dès à présent à améliorer, tous ensemble, notre office de juge et, partant, à contribuer davantage, au renforcement de l'Etat de droit, seul à même d'assurer la protection et la sécurité juridique et judiciaire dans nos pays respectifs.

Je m'en voudrais donc de ne pas exprimer toute ma satisfaction aux Secrétaires généraux de nos deux associations et au comité scientifique qui ont travaillé à la préparation intellectuelle de notre atelier.

Notre gratitude va également à l'endroit des experts et communicateurs venus d'aussi loin et de très proche, partager leur science avec les participants à ce rendez-vous inter-institutionnel de partage d'expériences et de mutualisation de connaissances.

## **Mesdames et Messieurs,**

Il ressort du rapport général de nos travaux que nous venons de valider que nous avons échangé, depuis hier, de manière intense et fructueuse et partagé nos différentes expériences en tant que praticiens du droit.

Nous pouvons donc affirmer que les fruits ont plus que porté la promesse des fleurs, à la grande satisfaction des instances dirigeants de nos deux associations.

## **Mesdames et Messieurs les chefs de Juridictions,**

## **Mesdames et Messieurs les participants,**

## **Mesdames et Messieurs,**

Epine dorsale de l'Etat de droit et de démocratie dans nos différents pays, la justice reste le dernier rempart quand toutes les digues ont sauté. Ainsi que l'affirmait si bien Pierre DRAI, ancien premier président de la Cour de cassation de France, « ***dans un monde bouleversé, déchiré, confronté à toutes les violences physiques et morales, et souvent impitoyable, le juge doit inspirer confiance et être pour chacun de nos concitoyens, un recours et une source d'espérance*** ».

En tant que responsables et animateurs de hautes juridictions dont les décisions, insusceptibles de recours, s'imposent à tous les pouvoirs publics et à tous les citoyens, nous devons non seulement, prendre conscience de nos immenses responsabilités mais également nous armer sur le triple plan technique, intellectuel et moral pour être à la hauteur des exigences de notre délicate et redoutable mission qui découle elle-même des missions de la justice qui consistent à protéger, à décider et à sanctionner afin de préserver la vie en société et le vivre-ensemble dans nos Etats respectifs.

C'est à cet ambitieux objectif que répond l'exercice auquel nous nous sommes livrés depuis hier, en échangeant sur des questions qui se posent souvent à nous, lors de la gestion des contentieux aussi divers que variés portés

devant nos juridictions respectives. C'est dire en d'autres termes, que cet atelier inter-réseau participe de notre volonté et de la détermination de l'AA-HJF et de l'AHJUCAF à donner à ses membres, les moyens de répondre efficacement aux exigences contemporaines de leur office, dans les conditions optimales.

L'engouement qu'a suscité ce creuset inter-institutionnel, qui n'est qu'à sa deuxième édition, me convainc, si besoin en était, de ce que s'il n'existait pas, il fallait l'inventer. Sa pérennisation dans le temps dépend de la volonté et de l'engagement de chacun de nous et de nos hautes juridictions respectives.

**Mesdames et Messieurs les participants,**

**Mesdames et Messieurs,**

Ainsi que je l'annonçais hier, nous procéderons dans quelques instants, à la remise du prix de l'Ahjucaf 2024 pour la promotion du droit au lauréat, monsieur Komlanvi Issifou AGBAM, docteur en droit, pour sa thèse intitulée « ***Le contrat face à l'imprévision dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne : essai d'une analyse normative socio-économique*** », soutenue à Québec, au Canada, le 15 décembre 2023.

Mais je voudrais d'ores et déjà souhaiter à ceux qui repartent à partir d'aujourd'hui, un bon retour dans vos pays respectifs, À ceux qui resteront pour la 16<sup>e</sup> session de formation de l'AA-HJF, dont les travaux s'ouvriront cet après-midi à l'ERSUMA, je souhaite une bonne suite de séjour sur la terre hospitalière du Bénin !

C'est sur ces mots d'espérance, d'assurance et de foi en l'avenir que je déclare clos, ce mardi 5 novembre 2024, les travaux de la 2<sup>e</sup> édition de l'atelier régional de jurisprudence francophone.

Vive nos Réseaux institutionnels !

Vive la Coopération juridique et judiciaire !

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

**Victor Dassi ADOSSOU**